

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 160/6e L rendant exécutoires les délibération n°s 157 à 162/6e L du 17 février 1965 de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 160/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date de publication
17 février 1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 234 du 19 février 1965, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à l'Etat Français (Ministère des Armées) la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 1.500 mètres carrés environ, sis à Obock, à titre gratuit.